

Lionel AUBERT
26, boulevard Frédéric-Mistral
13800 ISTRES

CONSEIL GÉNÉRAL 13
Direction de l'Insertion – Service de la
Gestion de l'Allocation
4, quai d'Arenc
CS 70095
13304 MARSEILLE Cedex 02

Istres, le 3 juin 2013

Objet : recours administratif préalable

N° allocataire : 1309628

Madame, Monsieur,

Le Pôle insertion m'a adressé il y a un mois et demi la communication d'une sanction, que je souhaite contester :

- sur la forme, car je n'ai jamais été convoqué à un entretien préalable,
- sur le fond, j'ai déjà une activité, je ne suis pas concerné par la recherche d'un autre emploi.

Absence de convocation régulière

Après avoir reçu votre lettre de sanction, j'ai appelé le service concerné pour obtenir des informations. On m'a appris que j'aurais été convoqué par lettre recommandée, que je ne serais pas allé retirer, et par là que je ne me serais pas rendu à la convocation.

Je conteste fortement que j'aurais été destinataire d'une lettre RAR. Je vous ai demandé dès le 9 avril par LRAR la communication de cette lettre (c'est-à-dire que l'on m'envoie une copie du contenu de la lettre, ainsi que du bordereau du recommandé).

Vous avez opposé au terme d'un mois sans réponse un refus implicite à ma demande de communication de pièces. J'entends saisir dans les prochains jours, en parallèle de ce présent recours, la CADA car je persiste à vouloir accéder au prétendu dossier ouvert à mon nom.

Sur le fond

Les actions du Pôle insertion s'adressent uniquement aux personnes en recherche d'emploi. J'ai une activité à plein temps depuis 2007, je ne suis pas concerné par ce Pôle d'insertion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Lionel AUBERT

PJ : votre lettre de sanction, émanant de l'équipe pluridisciplinaire territorialisée du pôle d'insertion